

Le 08/05/2021 à 20:35, > michelle.rivet (par Internet) a écrit :

Pour M. le commissaire enquêteur - enquête publique projet de centrale photovoltaïque "La Brande des Grands Cours"

De la part de Michelle Rivet, maire de Marçais, vice présidente à l'environnement et au développement rural de la Région Centre Val de Loire, éleveuse de moutons retraitée.

M. le commissaire enquêteur,

J'ai pris connaissance de l'ensemble des documents soumis à l'enquête publique sur le site de la DDT du Cher et vous envoie ci dessous mes remarques et avis comme vous me l'aviez conseillé lors de ma visite du 7 mai dernier.

J'ai constaté lors de cette visite la présence de riverains inquiets aussi ai-je d'abord regardé l'impact apparent du projet pour les habitations proches. Mes autres remarques porteront sur l'impact environnemental, l'impact économique pour le territoire et celui pour l'agriculture.

Co-visibilité

Les habitations concernées sont en bordure de route et la variante retenue pour le projet a éloigné les installations de ces habitations. Par ailleurs j'ai pu constater sur place et sur les cartes trouvées sur internet la nature plutôt plate du terrain et la présence de haies et d'arbres. Les plantations complémentaires devraient rendre le site peu ou même pas du tout visible depuis les habitations.

Impact environnemental:

Le choix de réduire le projet en excluant la zone humide est une première et bonne réponse à la nécessité de minimiser l'impact sur la biodiversité présente sur le site. Pour rappel les zones humides sont les milieux les plus en régression dans la chute globale de la biodiversité: leur surface ont diminué de 67% depuis 1970 au niveau français, et ils concentrent 37% des espaces menacés de la Région (*source ARB Centre Val de Loire*). Par ailleurs je note que la longueur de haies finale sera identique à la longueur initiale par remplacement des haies détruites par la mise en place des panneaux (moins de 10%) et que cette replantation se fera sur site. C'est un aspect important sur notre territoire qui porte une attention particulière à son bocage.

L'étude mentionne des impacts surtout dans la période des travaux ce qui est classique. Il faudra prêter attention à ce que la clôture soit posée conformément au descriptif de l'étude pour permettre une circulation normale de la petite faune.

L'entretien par pâturage d'ovins en agriculture biologique et l'installation de ruches devrait par contre favoriser la biodiversité pendant l'exploitation.

Impact agricole:

L'installation d'un moutonnier et de ruches sur le site est la condition sine qua non de l'acceptabilité du projet. La conjonction d'une activité agricole et de production d'électricité

est d'autant plus intéressante que la fondation pour les panneaux est très limitée permettant l'exploitation de l'herbe par les animaux sur la quasi totalité de la surface. En retour l'entreprise bénéficiera d'une présence humaine régulière et de l'entretien du site par pâturage ce qui est économiquement très intéressant pour elle: les compensations et la rémunération de l'exploitant n'apparaissent pas dans les documents, elles devront être posées. La présence de panneaux permettant l'ombrage des animaux en plus des haies est favorable à cet élevage. Et il est aujourd'hui acquis par expérience sur des sites en fonctionnement que les panneaux ne sont pas limitants pour la pousse de l'herbe.

Impact économique

L'impact fiscal pour une commune rurale et secondairement la communauté de communes est important dans un contexte économique particulièrement dégradé par la désertification dans notre secteur. Les recettes annuelles via les diverses impositions de l'entreprise (CVAE, CFE, IFR) vont permettre à la commune un fonctionnement et des investissements qui vont améliorer la vie des habitants dans leur ensemble et, au contraire des craintes exprimées par les riverains, valoriser le village dans son ensemble. Cet aspect fondamental est souvent dédaigné par les opposants ou considéré comme frivole alors même que l'amélioration de la vie des habitants reste l'objectif de tout élu qui en milieu rural ne peut agir faute de moyens.

Avis global

L'urgence climatique actuelle doit nous faire accélérer ce type de projet d'énergie renouvelable: les retombées du changement climatique vont être et sont déjà absolument dramatiques. Comme je l'ai indiqué plus haut cela ne nous dispense pas d'examiner tous les aspects de ces projets, toute activité engendrant des impacts. Je pense au final que les solutions proposées les minimisent grandement et que l'intérêt global du projet est largement supérieur.

J'exprime donc un **avis très favorable**

Cordialement

--

Michelle Rivet